



Fermeture du collège et continuité pédagogique

publié le 13/03/2020

Objet : Informations Coronavirus – Fermeture du collège

Madame, Monsieur,

Conformément à l'annonce de Monsieur le Président de la République, le collège Emile Zola sera fermé à partir du lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent, aucun élève ne sera accueilli dans l'établissement à partir de ce jour et les familles doivent s'organiser pour la garde de leurs enfants. De même, toutes les sorties pédagogiques, toutes les actions éducatives et tous les mini stages en lycée sont annulés ou reportés à une date ultérieure.

Pendant cette période, le collège Emile Zola assurera la continuité pédagogique afin de proposer à tous les élèves des activités d'enseignement et ainsi poursuivre le travail de l'année scolaire. Pour cela, différents outils numériques seront mis à la disposition des élèves (connexion avec les identifiants « élèves ») :

L'ENT : la communication entre les élèves, les familles, les enseignants et la direction du collège se fera en utilisant les différentes interfaces d'I-CART (Pronote...). De plus, les professeurs pourront également y déposer des cours ou des travaux à faire.

Le CNED : les élèves doivent s'inscrire sur le site du CNED en utilisant le lien <https://college.cned.fr>. Sur ce site, les élèves pourront retrouver des séances pédagogiques adaptées à leur niveau et les enseignants pourront leur indiquer les séances les mieux adaptées à leurs progressions annuelles.

Pour des raisons légales, les élèves doivent utiliser l'adresse mail de leurs parents pour s'inscrire sur le site du CNED.

D'autres modalités pourraient être mises en œuvre à l'initiative de certains professeurs (capsule vidéo, classe virtuelle...).

Les familles qui ne disposent pas de matériels pour se connecter aux outils numériques ou celles qui ont égaré leurs données de connexion doivent se faire connaître auprès du professeur principal ou de l'établissement (tél : 05 49 26 48 76 ou mail : ce.079950d@ac-poitiers.fr) afin que la continuité pédagogique puisse être organisée pour elles. Dans le cas où aucune connexion n'était possible (zone blanche), les travaux imprimés seront mis à la disposition des élèves concernés au collège.

Des permanences pédagogiques et administratives seront organisées pendant toute la période de fermeture de l'établissement afin de répondre aux demandes des élèves et de leurs familles.

Les frais de restauration du trimestre 2 ont été envoyés aux familles le 20 février. En raison de la fermeture du collège, une remise d'ordre sera effectuée pour la période du 16/03 au 31/03 (fin de trimestre 2). Vous recevrez un nouvel avis aux familles fin mars.

Pour les familles ayant déjà réglé la facture : le trop perçu sera régularisé au trimestre 3

Pour les familles n'ayant pas réglé : vous réglerez à la réception du prochain avis.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le principal

Christophe HUMBERT

